
Le Maire,

/2024/SA-CR

OBJET : CLASSEMENT DES GITES AU TITRE DE LA PREVENTION INCENDIE

Madame, Monsieur,

Je souhaite, par la présente, vous rappeler la réglementation et les obligations qui s'imposent en matière de gîte.

En effet, un gîte d'une capacité d'accueil de plus de 15 personnes est soumis aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP) et sera classé en ERP de 5^{ème} catégorie avec locaux à sommeil.

La qualification de l'établissement en ERP ou non repose sur le nombre de places de couchages potentiels (un lit double étant dénombré pour deux couchages potentiels).

Ainsi, je vous remercie de bien vouloir vérifier la conformité du classement de votre gîte afin de respecter les exigences réglementaires dans un souci de sécurité pour les usagers.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

André MIR